



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 99 de l'ordre du jour

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 54/232 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur la suite donnée aux mesures, recommandations et activités s'inscrivant dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, comportant une étude approfondie de l'impact de la mondialisation sur l'élimination de la pauvreté. Le rapport décrit les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale depuis le Sommet mondial pour le développement social, soulignant la nécessité de déployer des efforts mieux coordonnés et plus soutenus afin d'éradiquer la pauvreté. Le thème intitulé « La mondialisation et l'élimination de la pauvreté » est également examiné, eu égard en particulier à l'impact de la mondialisation sur les pays les moins avancés qui n'ont pas encore été en mesure de tirer avantage des possibilités offertes par ce processus. Le rapport décrit les diverses initiatives, politiques et mesures qui pourraient être prises, tant au niveau national qu'international, afin de permettre aux pays en développement de tirer un meilleur parti de la mondialisation. Il conclut par un résumé de la coordination au niveau intergouvernemental et une récapitulation des activités menées par les organismes des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par les pays en vue d'éradiquer la pauvreté.

* La note de bas de page demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 ne figure pas dans le document.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Éradication de la pauvreté au cours du nouveau millénaire	2–15	3
A. Examen des tendances et orientations de la pauvreté mondiale	2–11	3
B. Réaffirmation par la communauté internationale de sa détermination à lutter contre la pauvreté	12–15	6
III. Mondialisation et lutte contre la pauvreté	16–46	7
A. Répandre les bienfaits de la mondialisation	16–19	7
B. Mondialisation et pauvreté	20–27	8
C. Conclusions et possibilités d'action	28–46	9
IV. Coordination au niveau intergouvernemental	47–59	13
A. Conseil économique et social	47–51	13
B. Commission du développement social	52	14
C. Assemblée générale	53–59	14
V. Activités menées par les organismes des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux	60–84	15
A. Comité administratif de coordination	60–61	15
B. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	62–63	16
C. Les commissions régionales	64–84	16
1. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	64–67	16
2. Commission économique pour l'Afrique (CEA)	68–70	17
3. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	71–76	18
4. Commission économique pour l'Europe (CEE)	77–79	19
5. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ..	80–84	20

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 54/232 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur la suite donnée aux mesures, recommandations et activités s'inscrivant dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Comportant une étude approfondie de l'impact de la mondialisation sur l'élimination de la pauvreté, la section II du rapport décrit les progrès réalisés dans la lutte mondiale contre la pauvreté depuis le Sommet mondial pour le développement social et souligne la nécessité pour toutes les parties concernées de déployer des efforts mieux coordonnés et plus soutenus, afin d'éliminer la pauvreté. La section III porte sur le thème intitulé « La mondialisation et l'élimination de la pauvreté », une attention particulière étant accordée à l'impact de la mondialisation sur les pays les moins avancés qui ne sont pas encore en mesure de tirer avantage des possibilités offertes par ce processus. La section IV du rapport décrit un certain nombre d'initiatives, de politiques et de mesures qui pourraient être prises tant au niveau national qu'international, afin de permettre aux pays en développement de tirer un meilleur parti de la mondialisation. Enfin, la section V conclut par un résumé de la coordination au niveau intergouvernemental et récapitule les activités menées par les organismes des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux visant à éradiquer la pauvreté. Compte tenu de la brièveté de la période qui a séparé la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a pris acte des activités des programmes et fonds des Nations Unies et des institutions spécialisées, y compris les institutions de Bretton Woods, décrites de manière très complète dans le rapport détaillé du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (A/AC.253/13-E/CN.5/2000/2), de la soumission du présent rapport, l'examen des progrès accomplis figurant à la section V s'inspire largement des activités du Comité administratif de coordination (CAC), du Secrétariat de l'ONU et des commissions régionales.

II. Éradication de la pauvreté au cours du nouveau millénaire

A. Examen des tendances et orientations de la pauvreté mondiale

2. Depuis le Sommet mondial pour le développement social, de nombreux gouvernements ont fixé des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté et élaboré ou développé des plans et stratégies d'élimination de la pauvreté. Toutefois, l'examen quinquennal de la mise en oeuvre des conclusions du Sommet mondial fait ressortir l'inégalité des résultats obtenus dans la réduction de la pauvreté. Cette constatation a également été confirmée par les données publiées récemment par la Banque mondiale (voir tableau). Dans l'ensemble, si le pourcentage de la population et le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour ont notablement diminué au milieu des années 90, la crise financière mondiale a entraîné une augmentation de ce chiffre à la fin des années 90, malgré une diminution du pourcentage de la population vivant dans la pauvreté. À l'échelle mondiale, cela résulte en grande partie d'une réduction du nombre de pauvres en Asie de l'Est, principalement en Chine. Toutefois, même dans cette région, les progrès ont été en partie annulés par la crise, et ils ont été bloqués en Chine. En Asie du Sud, le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté a sensiblement diminué au cours des années 90 mais, d'après les estimations, en 1998 le nombre effectif de pauvres vivant dans la région était plus important qu'en 1987. Dans l'Afrique subsaharienne, ce pourcentage a diminué mais le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté au cours des années 90. En Amérique latine, bien que le pourcentage de pauvres soit à peu près constant au cours de cette période, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté. Dans les pays en transition, le pourcentage et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ont tous deux fortement augmenté¹.

3. Les indicateurs sociaux se sont généralement améliorés au cours des 30 dernières années. De nombreux pays ont enregistré des progrès dans l'alphabétisation, l'espérance de vie, les taux de scolarisation et la prestation de services sociaux de base, et amélioré les systèmes de protection sociale, réduisant notamment la mortalité infantile. Toutefois, les progrès ont été inégaux, révélant des disparités persistantes dans l'accès aux services sociaux de base, y compris un manque d'accès à l'éducation. Les indicateurs sociaux concernant les catégories relativement aisées sont demeurés systématiquement meilleurs que pour les pauvres².

**Population vivant avec moins d'un dollar par jour
et indice numérique de pauvreté dans les pays en développement
et les pays en transition pour certaines années, 1987-1998**

Région	Nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour (en millions)				
	1987	1990	1993	1996	1998 ^a
Asie de l'Est et Pacifique	417,5	452,4	431,9	265,1	278,3
(à l'exclusion de la Chine)	(114,1)	(92,0)	(83,5)	(55,1)	(65,1)
Europe orientale et Asie centrale	1,1	7,1	18,3	23,8	24,0
Amérique latine et Caraïbes	63,7	73,8	70,8	76,0	78,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	9,3	5,7	5,0	5,0	5,5
Asie du Sud	474,4	495,1	505,1	531,7	522,0
Afrique subsaharienne	217,2	242,3	273,3	289,0	290,9
Total	1 181	1 276	1 304	1 119	1 119
(à l'exclusion de la Chine)	(879,8)	(915,9)	(955,9)	(980,5)	(985,7)

Région	Indice numérique de pauvreté (en pourcentage)				
	1987	1990	1993	1996	1998 ^a
Asie de l'Est et Pacifique	26,6	27,6	25,2	14,9	15,3
(à l'exclusion de la Chine)	(23,9)	(18,5)	(15,9)	(10,0)	(11,3)
Europe orientale et Asie centrale	0,2	1,6	4,0	5,1	5,1
Amérique latine et Caraïbes	15,3	16,8	15,3	15,6	15,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4,3	2,4	1,9	1,8	1,9
Asie du Sud	44,9	44,0	42,4	42,3	40,0
Afrique subsaharienne	46,6	47,7	49,7	48,5	46,3
Total	28,3	29,0	28,1	24,5	24,0
(à l'exclusion de la Chine)	(28,5)	(28,1)	(27,7)	(27,0)	(26,2)

Source : Banque mondiale, *Poverty Reduction and the World Bank: Progress in Fiscal 1999* (Washington, DC, Banque mondiale, 2000), tableau 1a.

^a Estimations.

4. Actuellement, plus de 110 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire dans les pays en développement ne sont pas scolarisés et, pour ceux qui le sont, la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé demeure un grave problème. Dans les pays, il existe un écart important entre le niveau d'études des riches et celui des pauvres et, dans de nombreux pays, les enfants des familles les plus pauvres ne sont pas scolarisés. Si les pays d'Asie de l'Est et du Pacifique ont at-

teint des taux de scolarisation analogues à ceux des pays développés, en Afrique, près du tiers des enfants d'âge scolaire n'ont encore accès à aucune forme d'éducation. En Asie du Sud, on estime qu'environ un quart des enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école primaire³. Il existe encore des disparités importantes entre les sexes en ce qui concerne les résultats scolaires et l'accès à l'éducation⁴. Le taux d'anal-

phabétisme des adultes demeure élevé dans les pays en développement.

5. Des progrès ont été enregistrés dans toutes les régions en ce qui concerne la mortalité infantile pendant la période 1990-1997. Toutefois, les enfants nés dans les familles pauvres risquent encore davantage de mourir avant leur cinquième anniversaire que les enfants nés dans des familles plus aisées. Les différences enregistrées dans les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre les pauvres et les non-pauvres sont aussi très marquées entre les pays : par exemple, le taux de mortalité des moins de 5 ans est plus faible parmi les 20 % de la population les plus pauvres au Brésil que parmi les 20 % les plus riches au Ghana et au Pakistan. En outre, les indicateurs de malnutrition, comme l'atrophie, le retard de croissance et l'insuffisance pondérale, sont plus élevés parmi les pauvres dans presque tous les pays. Les différences dans les indicateurs de malnutrition entre les pauvres et les non-pauvres varient également entre les pays. Les pauvres sont également plus affectés par les maladies transmissibles que les riches. Ces différences dans les résultats en matière de santé reflètent, entre autres, des différences d'accès aux soins de santé.

6. Le taux d'infection par le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) est plus élevé dans les pays pauvres et parmi les pauvres dans ces pays. Les taux d'infection sont stables ou en augmentation dans la plupart des pays en développement, tandis qu'ils baissent dans le monde développé. Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes infectées vivent dans les pays en développement et les deux tiers dans la région de l'Afrique subsaharienne. Le sida aggrave et étend la pauvreté : les ménages pauvres sont plus affectés par le décès, lié au sida, d'un adulte d'âge très actif que les autres ménages car ils disposent de moins de ressources pour faire face aux dépenses médicales et à la perte du revenu et des services que l'adulte en question fournit généralement. Le sida risque également d'accroître la pauvreté par l'augmentation du nombre d'enfants qui perdent un ou deux parents. Du fait de l'absence de scolarisation et d'une nutrition inadéquate, les orphelins ont plus de difficulté à échapper à la pauvreté. Le sida entrave aussi la réalisation des objectifs convenus en matière de mortalité infantile et postinfantile car de nombreux enfants naissent infectés : dans les pays qui ont les taux de VIH/sida les plus élevés, même le maintien des niveaux actuels sera difficile⁵.

7. Dans les pays en développement, l'espérance de vie moyenne est passée de 55 à 65 ans entre 1970 et 1997; ce chiffre est toutefois encore nettement inférieur à l'espérance de vie de 78 ans enregistrée en 1997 dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Mais, cette amélioration est menacée : depuis 1990, l'espérance de vie a diminué dans 33 pays, principalement ceux qui sont les plus gravement touchés par l'extension du sida⁶. Divers autres indicateurs fondamentaux, notamment un apport suffisant en calories, un logement convenable et l'accès aux services de base, laissent encore beaucoup à désirer. À l'échelle mondiale, on estime qu'environ 250 millions d'enfants travaillent et des centaines de milliers d'autres sont utilisés comme enfants soldats dans les conflits armés⁷.

8. Les catastrophes naturelles (crues, sécheresses, tornades et séismes) dans un certain nombre de pays ont également contribué à accroître le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Les guerres civiles et les conflits ethniques ont réduit le taux de croissance économique et le progrès social, détruit des biens matériels, transformé de nombreuses personnes en invalides et tué de nombreuses autres. De vastes segments de population ont été déplacés et expulsés comme réfugiés.

9. Lors du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, la communauté internationale a expressément reconnu que les femmes et les hommes avaient une expérience différente et inégale de la pauvreté et qu'ils s'appauvrirent par le biais de processus différents et que, si ces différences n'étaient pas prises en compte, les causes de la pauvreté ne pourraient être appréhendées ou traitées de manière adéquate par les pouvoirs publics. La discrimination persistante exercée à l'égard des femmes sur le marché du travail continue d'entraver leur autonomisation économique.

10. De nombreux pays demeurent confrontés à des problèmes insolubles en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté. Dans les pays les moins avancés, principalement en Afrique, la croissance économique a stagné. Dans la période d'après socialisme, les pays passant de l'économie planifiée à l'économie de marché ont vu leurs régimes de sécurité sociale universelle s'effondrer et aucun système adéquat n'a été mis en place pour les remplacer. Le déclin économique, associé à la hausse des prix, a rejeté une partie de la popu-

lation dans la pauvreté dans des proportions inconnues dans ces pays avant 1989. La lutte contre la pauvreté au niveau mondial a subi un revers important à la suite de la crise financière de 1997-1998. De nombreux pays, en particulier en Asie du Sud-Est, qui étaient sur le point de remporter une victoire dans la lutte contre la pauvreté, ont été confrontés à sa résurgence, avec la faim et les souffrances en résultant. Une forte accélération de la croissance dans la région en 1999 a fait espérer que la pauvreté en Asie de l'Est pourrait reprendre son déclin. Le manque de ressources financières, auquel s'ajoutent souvent une détérioration des termes de l'échange, ainsi que la faiblesse des infrastructures et l'inefficacité des systèmes administratifs, ont sapé les mesures visant à éradiquer la pauvreté dans les pays en développement. Dans certains pays développés à économie de marché, la persistance de taux de chômage élevés, l'accroissement des inégalités dans la répartition des revenus et l'introduction de réformes dans les politiques de protection sociale n'ont contribué pratiquement en rien à réduire la pauvreté⁸.

11. La promesse d'une éradication de la pauvreté résultant de l'accélération de la croissance du fait de la mise en oeuvre de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ne s'est généralement pas concrétisée. Même lorsque la croissance économique s'est maintenue à court terme, il est rare qu'elle ait entraîné une augmentation importante du nombre d'emplois. Le problème était d'une acuité particulière dans les pays en développement où la main-d'oeuvre augmentait du fait de l'accroissement rapide de la population. Les contraintes subies par les ressources allouées à la protection sociale et le fait que la croissance économique n'a pas créé de possibilités d'emplois importantes plaçaient les décideurs de ces pays devant un dilemme, car ils devaient choisir entre les mesures prioritaires à court terme de lutte contre la pauvreté et la réalisation d'investissements visant à assurer une croissance à long terme. Ce problème était aggravé par l'augmentation des prélèvements sur les ressources afin d'assurer le service d'une dette extérieure importante⁹.

B. Réaffirmation par la communauté internationale de sa détermination à lutter contre la pauvreté

12. À la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue à Genève du 26 au 30 juin 2000, les gouvernements ont réaffirmé qu'ils étaient

résolus à assurer l'application intégrale et effective de la Déclaration de Copenhague sur le développement social¹⁰ et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social¹¹ à tous les niveaux. La recommandation centrale de la Déclaration politique de Genève¹² et des interventions et initiatives nouvelles visant à donner suite aux engagements pris lors du Sommet¹³ porte sur la nécessité pour les gouvernements de placer l'élimination de la pauvreté au centre des activités de développement économique et social et de réaliser un consensus avec toutes les parties intéressées à tous les niveaux sur les politiques et stratégies à adopter pour réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population vivant dans un état de pauvreté extrême, le but étant d'éliminer ce fléau (engagement 2). Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'un développement durable axé sur l'individu en adoptant des mesures visant à accroître l'égalité et l'équité et à promouvoir des marchés qui fonctionnent efficacement, dans le respect des valeurs morales, ainsi que des politiques d'élimination de la pauvreté et d'expansion des emplois productifs, à garantir un accès universel et égal aux services sociaux de base, et à assurer une protection sociale et un appui aux groupes désavantagés et vulnérables (engagement 1, par. 4). Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait devront aussi incorporer des buts et objectifs en vue de lutter contre la pauvreté dans leurs stratégies nationales de développement socioéconomique et réviser leurs stratégies nationales en fonction du contexte qui leur est propre, en s'efforçant d'établir les mécanismes institutionnels garantissant une approche multisectorielle dans l'action menée pour éliminer la pauvreté, ou de renforcer ceux qui existent déjà, et en rendant les administrations locales mieux à même de lutter contre la pauvreté (engagement 2, par. 26)¹⁴.

13. On note une convergence de vues croissante entre les gouvernements et les principaux acteurs du développement, y compris l'Organisation de coopération et de développement économiques (Comité d'aide au développement), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, selon lesquels l'éradication de l'extrême pauvreté doit être un objectif prioritaire des stratégies de développement au cours des premières décennies du XXI^e siècle. La décision des Conseils de la Banque mondiale et du FMI d'introduire la note de stratégie en matière de réduction de la pauvreté comme l'une des conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés est une preuve de

la détermination des institutions de Bretton Woods à éliminer la pauvreté.

14. Il est essentiel de renforcer la coopération internationale aux fins de la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des interventions et initiatives nouvelles visant à donner suite aux engagements pris lors du Sommet, adoptées par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire. L'objectif primordial visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population vivant dans un état de pauvreté extrême a reçu un nouvel appui des dirigeants mondiaux au Sommet du Millénaire. La Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) a exprimé leur détermination à promouvoir le développement et à atteindre un certain nombre d'objectifs en ce qui concerne l'éducation, la santé, l'eau et les taudis.

15. Il est également urgent de galvaniser l'opinion mondiale afin d'atteindre l'objectif relatif à l'élimination de la pauvreté d'ici à 2015 par la mobilisation active de la volonté politique et des ressources nécessaires à l'appui des efforts nationaux déployés à cette fin. À ce sujet, l'Assemblée générale a invité le Conseil économique et social à regrouper les initiatives en cours et mesures énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague et à la faveur de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) ainsi que les recommandations formulées à la session extraordinaire en vue de lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté (engagement 10, par. 155). Tout aussi importante est la nécessité de relever le défi de la mondialisation et de son impact, en particulier pour les pays les moins avancés.

III. Mondialisation et lutte contre la pauvreté

A. Répandre les bienfaits de la mondialisation

16. Du fait de la mondialisation, le monde est de plus en plus interdépendant. L'expansion du commerce, des investissements et des flux d'informations qui caractérisent la mondialisation de l'économie planétaire peut avoir de nombreuses retombées et ouvrir de nombreuses perspectives aux pays en développement ou en

transition. On escomptait que la croissance et le développement, animés par les forces du marché planétaire, deviendraient plus durables et plus largement partagés que par le passé, mais il n'en a rien été. Le bilan est en fait contrasté. Si certains pays – généralement ceux où existe une main-d'oeuvre hautement qualifiée qui a le savoir-faire nécessaire pour mettre au point et utiliser des technologies nouvelles – ont su s'adapter aux changements et tirer profit de la mondialisation, en revanche, de nombreux pays pauvres qui n'ont pas encore les compétences nécessaires pour profiter des opportunités offertes par l'expansion des marchés restent en marge du processus. Des facteurs internes ont certes contribué à cette situation mais il apparaît évident que l'environnement international n'a pas toujours été propice aux efforts de développement de ces pays¹⁵.

17. Les bienfaits de la mondialisation n'ont pas été équitablement répartis entre les pays, voire à l'intérieur des pays. Les inégalités entre pays se sont accentuées. À la fin des années 90, le cinquième de la population mondiale qui vivait dans les pays les plus riches possédait l'équivalent de 86 % du PIB mondial, de 82 % des marchés mondiaux à l'exportation et de 68 % des investissements étrangers directs et disposait de 74 % des lignes téléphoniques du monde entier. À l'opposé, la part du cinquième de la population mondiale qui était le plus pauvre ne représentait que 1,5 % de toutes ces richesses. L'importante concentration industrielle des pays développés joue également en faveur de leurs entreprises¹⁶.

18. Le principal problème des pays en développement, notamment les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, est celui du financement du développement. La montée en flèche des flux d'investissements étrangers directs, qui dépassaient les 644 milliards de dollars en 1998, avait fait naître l'espoir que les besoins des pays en développement en matière de financement du développement seraient satisfaits par le jeu plus ou moins normal des forces du marché. En fait, les flux d'investissements étrangers directs sont extrêmement concentrés puisque 20 pays (des pays en développement à revenu intermédiaire d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine et des pays en transition) ont reçu à eux seuls 83 % des 177 milliards de dollars que représente ce type d'investissement. Les 48 PMA (dont la majorité sont situés en Afrique subsaharienne) se sont partagé moins de 3 milliards de dollars en 1998, soit juste 0,4 % du total. En revanche, les

États-Unis d'Amérique ont absorbé environ un tiers des investissements étrangers directs mondiaux¹⁷.

19. Par ailleurs, si l'aide publique au développement continue d'être la principale source de financement des pays à faible revenu, elle a en fait diminué tout au long de la dernière décennie. Elle ne représente plus actuellement que moins de 0,2 % du PIB total des pays du CAD, ce qui est largement en dessous du pourcentage recommandé par l'Organisation des Nations Unies. Il est par contre encourageant de noter qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Genève, plusieurs pays développés se sont engagés à respecter dans des délais précis le chiffre de 0,7 % du PIB que l'Organisation des Nations Unies a fixé comme objectif aux pays développés pour l'aide publique au développement.

B. Mondialisation et pauvreté

20. Il est difficile de dire si la mondialisation contribue ou non à créer la pauvreté et à accentuer les inégalités. Il est toutefois généralement admis que, bien gérée, la mondialisation peut être une force puissante de croissance et de développement. Elle comporte toutefois aussi un risque de vulnérabilité accrue face aux répercussions susceptibles d'être provoquées par les chocs qui l'accompagnent¹⁸. Les crises financières de 1997 et 1998 montrent que même les pays qui avaient par le passé tiré parti de la mondialisation, notamment en Asie de l'Est, pouvaient devenir vulnérables et même plus vulnérables que les autres. La montée de la pauvreté et du chômage enregistrée dans ces pays du fait de cette vulnérabilité est presque aussi spectaculaire que la croissance et le développement humain que leur avait apportés la mondialisation.

21. D'après le Comité des politiques de développement, la vulnérabilité face aux chocs économiques est avant tout une conséquence des conditions microéconomiques tandis que les mesures prises pour faire face à ces chocs relèvent des politiques macroéconomiques. Le degré de vulnérabilité à un moment donné dépend en partie des conditions initiales et en partie des politiques adoptées ultérieurement pour réduire la vulnérabilité. Les gouvernements doivent être prêts à appliquer des politiques adaptées, aux niveaux micro et macroéconomiques, pour réduire la vulnérabilité et atténuer les effets des chocs économiques. La mondialisation peut accroître la vulnérabilité de différentes façons.

22. La libéralisation du commerce et le durcissement de la concurrence tendent à imposer des changements sur les marchés de l'emploi du fait que les entreprises s'efforcent de conserver leur compétitivité ou de l'accroître. Dans les pays en développement, sous l'impulsion de la libéralisation du commerce, les travailleurs du secteur parallèle sont attirés sur le marché officiel de l'emploi, ce qui a des retombées positives sur leurs revenus. Mais cette tendance accroît aussi la vulnérabilité de nombreux travailleurs, notamment les moins qualifiés, face aux chocs extérieurs. Par ailleurs, les formes de travail non traditionnelles (travail temporaire, à temps partiel ou à domicile) se répandent, ce qui peut aussi accroître la vulnérabilité de ceux qui les pratiquent car elles sont assorties d'une couverture sociale moins favorable et de conditions de sécurité, de travail et d'emploi moins sûres. Les femmes forment une main-d'oeuvre généralement moins bien formée et sont beaucoup plus nombreuses à occuper ce type d'emplois; elles sont donc encore plus vulnérables que les hommes.

23. La mondialisation peut aussi accroître la vulnérabilité par le biais de la libéralisation financière et de l'intégration accrue des pays sur les marchés des capitaux internationaux qui en résulte. L'instabilité des flux financiers s'est accentuée du fait de l'importance croissante des mouvements de capitaux privés à court terme et les revirements des investisseurs en fonction des résultats des marchés financiers peuvent conduire à des renversements brutaux des flux de capitaux. Ce phénomène peut avoir des conséquences particulièrement graves lorsque le système financier est sous-développé, mal réglementé et donc fragile. La libéralisation financière a donc contribué à une instabilité accrue au niveau des revenus et de l'emploi.

24. Les effets de la mondialisation sur la pauvreté se font particulièrement ressentir dans le domaine de l'emploi où la situation s'est aggravée dans presque tous les pays, parfois de façon très spectaculaire, depuis le Sommet de Copenhague. À la fin de 1999, le taux de croissance économique de la plupart des pays d'Asie du Sud-Est touchés par la crise financière donnait des signes de reprise, mais cette reprise n'était pas suffisante pour ramener les revenus des 15 millions de personnes d'Asie de l'Est que la crise avait plongés dans la misère à leurs niveaux précédents. La Banque mondiale estime que la pauvreté absolue pourrait avoir augmenté de 2 à 3 % supplémentaires en 1998 en Indonésie et en Thaïlande¹⁹. Outre les compressions de per-

sonnel qu'ils ont dû opérer au sein de la fonction publique, les gouvernements ont été obligés de réduire les services sociaux de base dans le cadre de leurs programmes d'ajustement. Ces réductions budgétaires, dans les domaines de l'éducation et de la santé notamment, ont eu non seulement pour conséquence directe des pertes d'emploi, mais menacent également l'état de santé et la productivité future de la main-d'oeuvre.

25. Dans la plupart des pays en développement, les bienfaits attendus de la mondialisation en termes de croissance de l'emploi ont dans la réalité été minimes. La qualité des emplois créés par la mondialisation a aussi été critiquée. La réglementation du travail a été remise en cause par le durcissement de la concurrence sur les marchés à l'exportation et dans les investissements étrangers tandis que grandissait l'influence politique des capitaux mouvants. Celle de la main-d'oeuvre en revanche est allée en s'affaiblissant du fait du non-respect des droits fondamentaux en matière d'emploi tels que la liberté d'association et le droit aux négociations collectives. Favorisées par le désir des entreprises de réduire leurs frais de main-d'oeuvre, les formes de travail précaire et l'insécurité des employés se sont répandues dans certains pays en développement. Dans le monde en développement, les problèmes de chômage, de sous-emploi et de pauvreté demeurent très préoccupants. Dans la plupart des pays, la majorité des travailleurs est cantonnée dans des emplois à faible productivité qui ne lui permettent pas de sortir de la pauvreté. Le plus souvent, les mesures prises pour créer davantage d'emplois ayant une productivité supérieure à l'intention d'une main-d'oeuvre en expansion rapide sont vouées à l'échec. Dans de nombreux pays, les inégalités de rémunération et de revenus se sont en fait accentuées, d'où un risque accru de troubles sociaux²⁰.

26. Dans de nombreux pays en développement, la main-d'oeuvre non qualifiée, les femmes et les immigrants ont été les premiers touchés par la crise de l'emploi. Les gouvernements ont pris des mesures pour limiter l'immigration et, dans certains cas, pour maintenir le salaire des migrants au niveau le plus bas²¹. Parallèlement, les travailleurs les plus qualifiés des pays en développement émigrent vers les pays développés, ce qui provoque une importante fuite de cerveaux.

27. Dans les pays industrialisés, les répercussions de la mondialisation sur l'emploi ont suscité deux types d'inquiétude qui sont liées l'un à l'autre. La première

est que les importations croissantes des pays à faible revenu font disparaître des emplois dans l'industrie manufacturière, notamment dans les secteurs à forte intensité de main-d'oeuvre, et provoquent une diminution de la demande de main-d'oeuvre non qualifiée, qui a à son tour entraîné une baisse des revenus de cette main-d'oeuvre par rapport à celle qui est plus qualifiée. L'autre sujet d'inquiétude est lié à l'idée que l'augmentation des investissements étrangers directs dans les pays où la main-d'oeuvre est moins chère et par conséquent les profits plus importants conduit à un transfert des emplois peu qualifiés dans les pays où les coûts salariaux sont moindres par le biais de la relocalisation, ce qui a pour effet d'accentuer les effets du durcissement de la concurrence liée aux importations sur les salaires des travailleurs peu qualifiés²².

C. Conclusions et possibilités d'action

28. L'un des principaux défis lancés aux responsables de l'économie mondiale dans les années à venir sera de parvenir à conserver les aspects positifs de la globalisation des marchés et de la concurrence tout en assurant une répartition plus équitable des bienfaits de la mondialisation. Il est généralement admis que, bien encadrée, la mondialisation pourrait avoir des effets positifs sur la lutte contre la pauvreté; mais il faudrait pour cela que certaines mesures soient prises au niveau tant national qu'international. Dans le Plan d'action adopté par la CNUCED à sa dixième session (Bangkok, 12-19 février 2000), plusieurs propositions visant à améliorer la capacité des pays en développement à faire face aux problèmes posés par la mondialisation ont été formulées, parmi lesquelles celle consistant à améliorer les résultats économiques d'ensemble des pays en développement en ouvrant plus largement les marchés à leurs exportations, en encourageant les transferts d'informations, de compétences et de technologie et en augmentant les ressources financières susceptibles d'être investies dans l'acquisition de biens physiques ou incorporels. Pour tirer un maximum de profit de la mondialisation, il faut adopter des politiques nationales bien conçues et propres à créer un environnement mondial porteur et à favoriser la coopération économique internationale. Il faut aussi que la communauté internationale s'attaque aux problèmes que posent les déséquilibres et asymétries de l'économie mondiale. Des efforts doivent aussi être faits sur les plans bilatéral et multilatéral pour protéger les

groupes de population vulnérables, notamment en cas de crise économique.

29. Si la libéralisation du commerce a généré une croissance fondée sur les exportations, il reste possible d'ouvrir encore de nouveaux débouchés dans de nombreux domaines d'exportation présentant un intérêt pour les pays en développement. Plusieurs pays ont eu des réticences vis-à-vis de certains accords pour des raisons humaines, institutionnelles et financières. Ces réticences doivent disparaître si le système commercial multilatéral doit profiter également à tous les pays. Les politiques commerciales et la libéralisation du commerce devraient être davantage conformes aux objectifs plus larges du développement. Dans les pays en développement, il faut faire en sorte que le commerce apporte une contribution plus importante à la lutte contre la pauvreté.

30. Il faut aussi une meilleure harmonisation des politiques suivies par les pays développés sur le plan aussi bien national qu'international, notamment entre les politiques sectorielles, fiscales et budgétaires, d'une part, et les objectifs des politiques de développement, d'autre part; et entre les politiques de ces pays et les recommandations qu'ils adressent aux pays en développement dans le cadre de l'assistance technique qu'ils leur fournissent. Une réduction des droits de douane et une simplification des structures tarifaires douanières dans les pays développés contribueraient à stimuler les exportations des pays en développement. Les subventions peuvent influencer sur le jeu de la concurrence entre les pays et défavoriser les pays en développement. Les pays développés devraient tenir compte des effets de leurs politiques budgétaires sur les besoins des pays en développement. Par ailleurs, les décisions unilatérales, notamment lorsqu'elles ont une portée extraterritoriale, peuvent avoir un effet négatif sur les initiatives visant à instaurer un système commercial véritablement non discriminatoire et ouvert.

31. Les nouveaux débouchés commerciaux créés par la plus grande ouverture des marchés des pays développés dans le cadre d'accords régionaux et multilatéraux doivent être complétés par des programmes opérationnels, une assistance technique et des ressources en vue du développement. Ces différentes initiatives devraient faciliter l'accès, des pays les moins avancés notamment, aux marchés à des conditions de faveur. Des mesures concrètes pourraient aussi être prises pour qu'un plus grand nombre de pays en développement

puissent bénéficier dans la pratique d'arrangements préférentiels.

32. Comme les produits de base continuent d'être une source importante de devises pour les pays en développement, il faut encourager ces derniers à diversifier leur production et améliorer les mécanismes existants pour favoriser la stabilisation des recettes d'exportation tirées de ces produits de façon à répondre aux véritables préoccupations des producteurs des pays en développement. La compétitivité des pays en développement sur les marchés internationaux des produits de base doit être améliorée. Des arrangements de coopération entre entreprises de pays en développement conçus dans l'optique de l'amélioration de la fiabilité des approvisionnements et de la qualité devraient être envisagés. Parallèlement, la transparence des marchés et l'information devraient être améliorées de même que devrait être renforcée la capacité des entreprises de pays en développement d'avoir accès à ces informations et de les utiliser notamment sous forme électronique; pour ce faire, la formation devrait être soutenue.

33. À cet égard, l'éducation et la formation peuvent jouer un rôle clef en aidant les pays à relever les défis de la mondialisation de manière à assurer une croissance économique soutenue, à favoriser durablement les créations d'emploi, à réduire les inégalités et l'exclusion, et à démarginaliser les femmes. À l'ère de la mondialisation des marchés, la formation, l'enseignement et l'amélioration des compétences – qui sont les meilleurs moyens d'améliorer les capacités – font partie intégrante de tout programme visant à accroître la compétitivité. En outre, la capacité d'un pays d'attirer des investissements étrangers directs, notamment des transferts de technologie, et d'en tirer parti, dépend dans une large mesure de ses propres capacités, dont l'un des éléments décisifs est le niveau d'éducation et de qualification de sa main-d'oeuvre.

34. Il est urgent d'améliorer les compétences des pauvres si l'on veut qu'ils participent à la mondialisation et en bénéficient. Les pauvres doivent recevoir une meilleure éducation, afin de pouvoir mieux s'adapter aux mesures de libéralisation en étant plus mobiles. Le niveau d'éducation requis dépend de plusieurs facteurs, dont le moins important n'est pas le niveau de développement et le degré d'intégration à l'économie mondiale des pays concernés. Si les travailleurs du secteur structuré licenciés pour raison économique ont de fortes chances, grâce à leur niveau de formation, de retrouver un emploi, tel n'est pas le cas des plus pauvres

et des plus vulnérables d'entre eux, pour lesquels il faut prévoir des filets de sécurité. Les gouvernements peuvent aussi favoriser la création d'emplois ouverts aux pauvres en apportant un appui aux petites entreprises et aux microentreprises, notamment à celles qui sont liées au secteur de l'exportation. Ces entreprises sont généralement à plus forte intensité de main-d'oeuvre et emploient du personnel moins qualifié que les grandes entreprises, et peuvent donc contribuer plus directement à réduire la pauvreté.

35. Pour qu'ils puissent tirer pleinement parti des marchés existants et potentiels, les pays en développement ont besoin qu'on les aide à améliorer et à développer leurs infrastructures dans le secteur des services et à obtenir des informations fiables sur le commerce des services, sur les conditions d'accès aux marchés et sur les obstacles au commerce. Ils doivent en outre avoir accès à des infrastructures et à des réseaux modernes de télécommunications à un faible coût. Le commerce électronique, qui permet d'exporter des services à forte intensité de main-d'oeuvre, offre aussi des possibilités, à condition d'avoir accès à la technologie appropriée.

36. Pour que l'écart technologique entre pays développés et pays en développement puisse être réduit, il est nécessaire de mieux connaître les différentes filières utilisées pour les transferts de technologie. À sa vingt-quatrième session extraordinaire, qui s'est tenue à Genève, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait faciliter le transfert aux pays en développement et aux pays en transition de la technologie, du savoir-faire, des connaissances et de l'information appropriés, notamment pour le développement social et le renforcement des capacités, en complétant les efforts engagés par ces pays dans ces domaines par une coopération internationale accrue, y compris technique, et des ressources financières suffisantes [Engagement 1, par. 11 b)].

37. Il importe également d'élargir et d'améliorer l'accès des produits et des services des pays en développement aux marchés internationaux grâce, notamment, à la réduction négociée des obstacles tarifaires et à l'élimination des obstacles non tarifaires qui entravent le commerce des pays en développement [ibid., par. 11 c)]. Certains experts ont par ailleurs engagé les pays riches à faire preuve de retenue dans l'octroi de brevets privés en ce qui concerne le séquençage phylogénétique et celui du génome humain, les programmes informatiques sources et les composés chimiques utili-

sés depuis longtemps sous la forme de plantes médicinales. Il faut s'efforcer d'établir un meilleur équilibre entre, d'une part, les mesures d'incitation à l'innovation et, d'autre part, les intérêts des pays pauvres.

38. De nombreux pays en développement se heurtent à des difficultés quand ils essaient de diversifier leurs exportations et d'y inclure des produits ayant une plus forte valeur ajoutée ainsi que des biens manufacturés mieux adaptés à la demande. Il faut donc supprimer les obstacles à l'entrée de ces pays dans les secteurs où les perspectives d'exportation sont particulièrement bonnes, comme le textile, la confection ou l'industrie agroalimentaire. Il convient aussi de libéraliser et d'améliorer dans toute la mesure possible les conditions d'accès aux marchés des produits agricoles et industriels d'exportation qui présentent un intérêt pour les pays les moins avancés, et examiner d'urgence la proposition selon laquelle les pays développés pourraient s'engager à supprimer les droits de douanes et les quotas pour la grande majorité des produits exportés par les pays les moins avancés, ainsi que d'autres propositions visant à ouvrir le plus largement possible les marchés aux exportations des pays les moins avancés.

39. Pour empêcher le retour des crises financières internationales, l'Assemblée générale, lors de sa session extraordinaire, a demandé un renforcement du système financier international. Il faudrait aussi réduire les répercussions négatives des turbulences financières internationales sur le développement social et économique, notamment par les moyens suivantes : améliorer les mesures de prévention et autres mesures et les moyens d'alerte rapide pour faire face à l'instabilité excessive des flux de capitaux à court terme [ibid., par. 13 a)]; renforcer la capacité des institutions aux niveaux national et international d'améliorer la transparence des flux financiers [ibid., par. 13 b)]; et établir des dispositifs de réglementation, renforcer ceux qui existent et veiller à leur application pour réduire les incidences négatives des opérations financières. Il faut en outre fournir une assistance aux pays en développement et aux pays en transition pour renforcer leurs marchés financiers intérieurs et assurer qu'ils soient correctement réglementés.

40. Par ailleurs, l'Assemblée générale a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération pour le développement afin d'augmenter le potentiel productif des habitants des pays en développement et de développer les moyens dont le secteur privé, notamment,

dispose pour pratiquer plus efficacement la concurrence sur le marché mondial, le but étant de créer la base nécessaire pour générer davantage de ressources pour le développement social (ibid., par. 15). Elle a en outre souligné qu'il fallait encourager la responsabilité sociale des entreprises, de façon à l'axer sur les objectifs du développement social, notamment par les moyens suivants : sensibiliser davantage les entreprises aux liens indissociables qui unissent développement social et croissance économique [ibid., par. 17 a)]; mettre en place un encadrement juridique, économique et social qui soit juste et stable, afin de soutenir et d'encourager les initiatives du secteur privé qui tendent à la réalisation de ces objectifs [ibid., par. 17 b)]; et renforcer les partenariats avec les entreprises, les syndicats et la société civile au niveau national à l'appui des objectifs du Sommet [ibid., par. 17 c)]. En janvier 1999, le Secrétaire général a lancé le Pacte mondial, dont l'objectif est d'encourager les entreprises à adopter les meilleures pratiques et leçons de l'expérience reconnues sur le plan international en matière d'emploi, de droits de l'homme et d'environnement. Le Pacte a reçu l'appui des patrons des principales sociétés multinationales, organisations syndicales et organisations non gouvernementales, qui sont convenus de l'examiner plus avant lors d'une réunion qui devait se tenir à New York le 26 juillet 2000.

41. Les efforts de développement des pays pauvres continuent d'être contrecarrés par le fardeau écrasant de la dette. Lors du sommet d'Okinawa, en juillet 2000, les membres du Groupe des Sept (G-7) ont annoncé que, pour neuf pays²³, le « point de décision » prévu dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés était arrivé, précisant que l'annulation totale de la dette de ces pays à laquelle ils s'étaient engagés représenterait un montant supérieur à 15 milliards de dollars en valeur nominale. Les membres du G-7 ont aussi réaffirmé qu'ils tiendraient leur engagement d'accorder une réduction de 100 % de leurs créances au titre de l'aide publique au développement et annoncé qu'ils s'engageaient en outre à accorder aux pays pauvres très endettés qui sont arrivés à la fin du processus prévu par l'Initiative une remise de 100 % sur celles de leurs dettes commerciales qui peuvent être prises en compte dans le cadre de l'Initiative. Onze pays supplémentaires sont susceptibles d'atteindre le point de décision d'ici à la fin de 2000²⁴. Les mesures d'allègement de la dette prévues dans le cadre de l'Initiative devraient représenter au total quelque 35 milliards de dollars en valeur nominale (soit environ 20

milliards de dollars en valeur actuelle nette). Le G-7 s'est félicité des efforts déployés par les pays auxquels l'Initiative s'adresse pour mettre au point, en collaboration avec la société civile, leurs propres stratégies visant à combattre la pauvreté sur tous les fronts.

42. Lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire, l'Assemblée générale a noté que les rééchelonnements successifs de la dette bilatérale des pays bénéficiaires de l'Initiative n'avaient pas permis de réduire sensiblement l'encours de la dette de ces pays. L'Assemblée a engagé les pays et organismes créditeurs à prendre promptement des mesures pour assurer un allègement plus rapide, plus poussé et plus général, dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, qui prévoit déjà un assouplissement des conditions à remplir et l'utilisation d'autres moyens, afin de contribuer à l'allègement de la dette des pays auxquels s'adresse l'Initiative; elle a aussi souligné que l'allègement de la dette devrait contribuer à réaliser les objectifs de développement, notamment l'atténuation de la pauvreté et, à cet égard, prié les pays d'affecter les ressources libérées par l'allègement de la dette (annulation ou réduction) à la réalisation du développement social [ibid., Engagement 9, par. 143 a)]. L'Assemblée a aussi engagé la communauté internationale à soutenir les efforts déployés pour renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement en matière de gestion de la dette [ibid., par. 143 b)].

43. En ce qui concerne les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, l'Assemblée générale a encouragé les institutions financières internationales et les gouvernements à adopter le principe de l'intégration des facteurs tant sociaux qu'économiques dans la conception des programmes d'ajustement structurel et de réforme (ibid., Engagement 8, par. 128). Elle les a aussi encouragés à améliorer le dialogue en cours sur la conception, la mise en oeuvre et la réforme des programmes d'ajustement structurel, garantissant la pleine intégration des cadres sociaux et économiques de protection des politiques et programmes sociaux, pour que les pays s'approprient véritablement ces programmes, du stade de la conception à celui de l'application (ibid., par. 130).

44. Les politiques nationales doivent être élaborées, en consultation avec la société civile, en tenant compte des préoccupations des populations pauvres et en intégrant des objectifs de développement social dans la formulation des programmes d'ajustement structurel, et notamment des stratégies de lutte contre la pauvreté

(ibid., par. 132), en s'attachant particulièrement à : formuler des politiques économiques favorisant un accès plus facile et plus équitable aux revenus et aux ressources afin de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable [ibid., par. 132 a)]; préserver les dépenses essentielles de développement social [ibid., par. 132 b)]; et veiller à ce que les services publics atteignent en priorité les groupes de population les plus pauvres et les plus vulnérables [ibid., par. 132 c)].

45. Démocratie, état de droit, transparence et responsabilité dans la gestion et l'administration des affaires publiques, y compris lutte contre la corruption, phénomène mondial qui touche les pays développés comme les pays en développement, sont des conditions indispensables à la réalisation d'un développement durable centré sur l'être humain. Il faut donc promouvoir et défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, au nombre desquels figure le droit au développement.

46. Les propositions adoptées par l'Assemblée générale à l'issue de sa session extraordinaire contiennent des mandats précis sur la poursuite de l'action qui devra être menée par les organes du système des Nations Unies. Ainsi, l'Assemblée a souligné qu'il fallait renforcer davantage le rôle du Conseil économique et social en tant qu'organe responsable au premier chef de la coordination de l'action menée au niveau international pour donner suite aux conférences et sommets des Nations Unies, notamment en favorisant des relations de travail plus étroites entre les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et en encourageant la coopération avec les institutions de Bretton Woods afin que les objectifs et les grandes orientations de ces conférences et sommets soient dûment pris en considération par ces institutions (ibid., Engagement 10, par. 149).

IV. Coordination au niveau intergouvernemental

A. Conseil économique et social

47. À sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a souligné le rôle du Conseil économique et social en tant que coordonnateur des efforts internationaux pour parvenir aux objectifs de la conférence. Le débat de haut niveau du Conseil en 2000 a permis à un nombre

sans précédent de ministres et de personnalités du secteur privé et du système des Nations Unies d'examiner les moyens de mobiliser les techniques de l'information et de la communication pour le développement. Dans sa déclaration ministérielle²⁵, le Conseil lance un appel en faveur d'une action conjointe afin d'assurer que les nouvelles techniques soient mises à la disposition de tous et qu'elles puissent contribuer au développement économique et social ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté.

48. Sur la question de la pauvreté parmi les femmes, le Conseil économique et social a également adopté la résolution 2000/26 afin d'encourager de nouveaux progrès dans l'application de son communiqué ministériel de 1999²⁶ intitulé « Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme ». Dans son rapport sur ce sujet (E/2000/64), le Secrétaire général a noté que les faits marquants qui avaient contribué à la réalisation des objectifs du communiqué étaient notamment les évaluations quinquennales de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le Forum mondial sur l'éducation, et le processus de financement du développement.

49. Dans sa résolution 2000/26, le Conseil économique et social a vivement encouragé les gouvernements à poursuivre et consolider leurs efforts en vue de réaliser les objectifs d'élimination de la pauvreté, de plein emploi et de création d'emplois productifs, et de promotion des femmes en appliquant les recommandations du communiqué et les engagements qu'ils avaient pris lors des grandes conférences et sommets des années 90 et lors de leurs examens quinquennaux, ainsi qu'au Forum mondial sur l'éducation.

50. En 2000 également, le Conseil économique et social a tenu une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods sur le renforcement des arrangements financiers internationaux et la réduction de la pauvreté (voir E/2000/79, annexe). Le recul provoqué dans les pays d'Asie par la récente crise financière avait mis en évidence les liens existant entre l'architecture financière et l'élimination de la pauvreté. Ces réunions sont l'un des moyens permettant au Conseil d'assurer que les institutions de Bretton Woods tiennent dûment compte des buts et objectifs des confé-

rences et sommets organisés par l'Organisation des Nations Unies.

51. Parmi les résultats obtenus grâce aux conférences et à d'autres processus des Nations Unies, quelque 80 pays en développement et en transition ont élaboré des programmes nationaux de réduction de la pauvreté. En septembre 1999, la Banque mondiale et le FMI ont décidé d'accorder conjointement une attention particulière à la réduction de la pauvreté dans leur dialogue sur les politiques avec les pays à faible revenu. Selon cette approche, les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté devraient servir de base pour tous les prêts internationaux à ces pays et pour les mesures d'allègement de la dette. Le système des Nations Unies pourrait utiliser son expérience en matière de réduction de la pauvreté à différents niveaux afin d'aider la Banque mondiale, le FMI et les gouvernements à élaborer des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté.

B. Commission du développement social

52. À sa trente-huitième session (8-17 février, 14 et 17 mars 2000), la Commission du développement social a examiné le thème prioritaire intitulé « Mise en route par la Commission de l'examen global de la suite donnée au Sommet ». Elle était saisie du rapport détaillé du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (A/AC.253/13-E/CN.5/2000/2). La Commission a adopté la résolution 38/1²⁷ concernant l'examen et l'évaluation globaux de la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Ses conclusions concertées²⁸ contiennent des évaluations des buts et objectifs fixés à Copenhague, y compris l'élimination de la pauvreté, et ont été transmises au Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », à sa deuxième session tenue en avril 2000.

C. Assemblée générale

53. Par sa résolution 53/28 du 19 novembre 1998, l'Assemblée générale a décidé de tenir sa vingt-quatrième session extraordinaire, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », à Genève du 26 au 30 juin 2000. En éla-

borant de nouvelles mesures et initiatives visant à appliquer les engagements pris à Copenhague, la session extraordinaire a adopté comme objectif la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015. L'Assemblée a également demandé que les buts et objectifs de la lutte contre la pauvreté soient incorporés dans les stratégies nationales, en accordant la priorité aux investissements dans l'éducation et la santé, la protection sociale et les services sociaux. Elle a également mis l'accent sur l'élaboration de stratégies de croissance durable en faveur des pauvres afin de permettre aux femmes et aux hommes vivant dans la pauvreté d'améliorer leurs conditions de vie, sur les échanges d'informations concernant les meilleures pratiques dans les systèmes de protection sociale et sur la promotion d'un appui international aux pays en transition afin d'aider les groupes vulnérables à surmonter les difficultés causées par la transition, l'exclusion et les privations (engagement 2, par. 28, 29 et 31).

54. Le Comité préparatoire de la session extraordinaire était saisi d'une compilation de résumés et de propositions concernant la suite à donner provenant du système des Nations Unies. En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, le Comité préparatoire a examiné des propositions et conclusions communiquées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations Unies (UNU) et la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. La gamme des propositions et stratégies soumises par ces organismes comprenait une nouvelle stratégie mondiale de lutte contre la pauvreté et une nouvelle génération de programmes de lutte contre la pauvreté centrés sur une croissance en faveur des pauvres obtenue en rendant les institutions de l'État responsables envers les pauvres, en établissant un lien entre les politiques en matière de commerce, de dette et d'aide et la réduction de la pauvreté, et en assurant l'accès aux services sociaux de base.

55. Au cours de sa deuxième session, en avril 2000, le Comité préparatoire de la session extraordinaire a examiné des rapports et des propositions concernant de nouvelles actions et initiatives soumis par des organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'autres organisations intéressées, dont un grand nombre portait sur différents aspects de la pau-

vreté. Dans sa contribution (A/AC.253/16/Add.5), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a relevé notamment qu'il y avait des disparités inacceptables et croissantes dans le domaine de la santé entre les pays riches et les pays pauvres, entre les populations riches et les populations pauvres, et entre les hommes et les femmes. Dans le cadre de ses mesures de suivi de l'examen et de l'évaluation quinquennaux de la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Copenhague, l'OMS a proposé une politique mondiale pour le développement social, l'intégration des aspects relatifs à la santé dans les politiques sociales et économiques et l'établissement de systèmes de santé qui puissent satisfaire les besoins des populations pauvres et vulnérables. Dans sa contribution (A/AC.253/16/Add.10), le Bureau international du Travail a déclaré que son programme mondial sur des conditions de travail décentes avait été conçu comme moyen stratégique de réduire la pauvreté et de promouvoir l'intégration sociale. Il avait quatre objectifs : la création d'emplois, la promotion des droits de l'homme sur les lieux de travail, l'amélioration de la protection sociale et la promotion du dialogue social. Le rapport du Bureau international du Travail sur des conditions de travail décentes a été soumis comme document de la session extraordinaire.

56. À sa deuxième session, le Comité préparatoire de la session extraordinaire a également examiné un rapport du Secrétaire général sur l'accélération du développement en Afrique et dans les pays les moins avancés (A/AC.253/22), qui contenait un examen des différents facteurs responsables de la persistance de la pauvreté ainsi que des recommandations pour un développement durable à long terme. Afin d'éviter la marginalisation, le rapport contenait, entre autres, des suggestions concernant le développement des entreprises, la mise au point et le transfert de techniques, l'appui au commerce, l'accès aux marchés et l'APD.

57. Dans ses résolutions 52/100 du 12 décembre 1997 et 52/231 du 4 juin 1998, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, du 5 au 9 juin 2000, une vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». En ce qui concerne les femmes et la pauvreté, l'Assemblée a noté, dans le document final²⁹, que les principaux progrès accomplis dans ce domaine comprenaient la reconnaissance des dimensions sexospécifiques de la pauvreté, la promotion de l'emploi et du travail rémunéré des femmes, la fourniture de services sociaux de base, notamment

l'éducation et les soins de santé, et l'appui accru dans les politiques aux familles dirigées par une femme. Toutefois, des obstacles persistaient dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté, tels que le chômage persistant, la vulnérabilité des femmes rurales, l'inégalité d'accès au capital, aux ressources et aux marchés du travail et le manque de données ventilées par sexe et par âge qui permettraient une évaluation précise du travail non rémunéré des femmes.

58. À sa troisième session (3-17 mars et 20 avril 2000), la Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de l'exécution du Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2000/PC/2 et rectificatifs). Dans le rapport, le Secrétaire général a noté qu'il ressortait de l'analyse des questionnaires complétés par les gouvernements qu'une définition plus large de la pauvreté commençait à être établie. D'un point de vue sexospécifique, des définitions plus larges de la pauvreté permettent de mieux comprendre la pauvreté ou le confort relatif de chaque membre de la famille (par. 133).

59. Cette approche va au-delà des définitions traditionnelles de la pauvreté comme l'accès insuffisant aux ressources, à l'emploi et aux revenus. Elle prend en considération davantage que les besoins essentiels et met l'accent sur les différences entre les sexes en termes d'éducation de base, d'accès aux services de santé et d'espérance de vie et sur les contraintes sociales qui limitent les possibilités offertes à différents groupes de femmes et d'hommes. Les gouvernements deviennent de plus en plus conscients des disparités découlant des inégalités entre les sexes à l'intérieur des ménages et s'efforcent de modifier certaines normes sociales qui entraînent l'exclusion sociale ou la subordination économique des femmes.

V. Activités menées par les organismes des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux

A. Comité administratif de coordination

60. Les chefs de secrétariat réunis à la première session ordinaire de 2000 du Comité administratif de coordination (CAC), tenue à Rome les 6 et 7 avril, ont

souligné que l'élimination de la pauvreté était le plus grand défi de la mondialisation (ACC/2000/4). Le système des Nations Unies avait un rôle essentiel à jouer dans la promotion des valeurs et des normes communes au niveau mondial pour assurer que le marché fonctionne de façon qui profite à la population. Les organismes du système devaient aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et leurs infrastructures, en mettant l'accent sur des possibilités d'emploi décentes. L'accès sans restriction au commerce et l'allègement de la dette étaient des éléments indispensables aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour sortir de la pauvreté. Dans ce contexte, les chefs de secrétariat ont convenu d'accélérer la mise en oeuvre du Cadre intégré pour les pays les moins avancés et de demander à l'Organisation mondiale du commerce, l'organisation chef de file, de rendre compte de la question au CAC à sa prochaine session (par. 21). À sa prochaine session, le CAC passera en revue les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour accélérer le processus de libéralisation du commerce au profit de tous les pays et pour promouvoir une mondialisation à visage humain.

61. À la suite d'une initiative lancée par le Secrétaire général lors d'une réunion du Conseil de gestion au printemps 1999, les organismes des Nations Unies ont élaboré une stratégie intersectorielle visant à mobiliser les efforts déployés par le système pour réaliser l'objectif de réduire de moitié la pauvreté extrême. La stratégie énonce les principaux éléments des mesures que devrait prendre le système et présente aux équipes de pays des Nations Unies plusieurs options à utiliser dans leurs situations respectives, en travaillant dans le contexte de leur bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que d'autres instruments comme le Cadre de développement intégré et les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) et le CAC approuveront cette stratégie à leurs réunions d'automne.

B. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

62. Plusieurs départements du Secrétariat de l'ONU continuent d'appuyer les travaux des organes intergouvernementaux dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. Le Département des affaires économiques et

sociales, en particulier la Division de la politique sociale et du développement, assume les fonctions de secrétariat de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de centre de coordination pour la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. La Division a présenté au Conseil économique et social à sa session de fond de 2000 (5 juillet-1er août 2000) un résumé du *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2000* (E/2000/9).

63. Le chapitre III de ce rapport, intitulé « L'évolution des conditions de vie : un bilan mitigé », relève les relations entre pauvreté et chômage. Certes, l'emploi dans l'économie parallèle a pris plus d'ampleur dans les pays en développement, mais il se caractérise par l'insécurité, la faible productivité et de bas salaires. La nature précaire de cet emploi est particulièrement évidente dans les pays en transition. Les disparités de revenus ont augmenté de façon spectaculaire dans ces pays et dans maintes autres parties du monde au cours des 10 dernières années. Le rapport souligne que la faim va généralement de pair avec la pauvreté, la cause essentielle de la faim, de la malnutrition ou de la sous-nutrition étant le fait de ne pas avoir les revenus nécessaires pour se nourrir. Parmi les autres manifestations de la pauvreté, on peut citer l'absence de logements de qualité, la prolifération des implantations sauvages, le problème des sans-abri et le manque d'eau salubre et de services d'assainissement.

C. Les commissions régionales

1. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

64. Dans le résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/2000/13), on note une reprise de la croissance dans la région, à l'exception des sous-régions de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Toutefois, les questions de sécurité sociale et de filets de sécurité ont pris le devant de la scène après la crise financière en Asie, car un très grand nombre de gens, en particulier dans le secteur non structuré dans les zones rurales et urbaines, se sont retrouvés pratiquement exclus de la couverture de la sécurité sociale. Le rapport suggère que, pour élargir cette couverture, on table davantage sur les programmes fondés sur le marché et autres programmes non

gouvernementaux et sur la réforme des programmes existants.

65. À sa cinquante-sixième session (Bangkok, 1er-7 juin 2000), la Commission a pris acte des diverses mesures prises par les gouvernements pour réduire la pauvreté dans leurs pays, en particulier en établissant des plans quinquennaux de développement. Parmi les programmes ciblant les groupes désavantagés qui se sont révélés efficaces, on peut citer la création d'emploi dans les travaux publics, les programmes « vivres contre travail », la promotion de la scolarisation, le microcrédit, l'octroi de terres aux gens qui en sont dépourvus, et les programmes de développement à base communautaire. Les pays sont parvenus à obtenir des réductions remarquables de la proportion de la population vivant dans la pauvreté, bien qu'il y ait eu des reculs du fait de la crise économique en Asie. L'effet néfaste de la crise s'est fait sentir plus longtemps que prévu : les taux de chômage et l'incidence de la pauvreté sont restés relativement élevés dans les pays touchés.

66. La Commission a suggéré plusieurs moyens dont le Secrétariat pourrait user pour aider les gouvernements dans leurs efforts de réduction de la pauvreté, notamment suivre les tendances socioéconomiques, mener une étude régionale sur les programmes nationaux de façon à déterminer les meilleures pratiques, communiquer ces informations aux gouvernements par le biais de réunions de travail et de séminaires, et coopérer plus étroitement avec la Banque asiatique de développement, d'autres organismes internationaux et des organisations non gouvernementales. La réduction de la pauvreté rurale est restée une tâche critique pour les pays en développement de la région. Ici, la Commission a souligné l'importance de la décentralisation, de la bonne gestion des affaires publiques et de l'autonomisation des femmes (rapport de la CESAP sur les travaux de sa cinquante-sixième session)³⁰.

67. Pour renforcer les capacités nationales, la CESAP a diffusé des informations et fourni des services consultatifs et une assistance technique sur divers aspects de la réduction de la pauvreté. Elle a lancé un projet régional visant à mettre sur pied un système d'information de gestion en matière de développement social (SOMIS) qui devrait servir d'instrument de planification et de suivi aux gouvernements qui appliquent des programmes d'élimination de la pauvreté. La Commission a mis au point et dispensé un cours de valorisation des ressources humaines concernant la

réduction de la pauvreté depuis 1999, en réponse à la demande d'institutions de la région. Onze modules portent sur le développement social et la réduction de la pauvreté. Le cours vise à renforcer la capacité des institutions et du personnel nationaux des secteurs public et privé et des organisations non gouvernementales de planifier et de promouvoir des services de valorisation des ressources humaines (éducation, développement des compétences, emploi et santé) à l'intention des pauvres. Appréciant ces efforts, les gouvernements ont essayé de mobiliser les capacités particulières de la CESAP afin de trouver les appuis techniques et financiers voulus de la communauté internationale pour accélérer la mise en oeuvre des programmes nationaux d'élimination de la pauvreté.

2. Commission économique pour l'Afrique (CEA)

68. Les pays les moins avancés d'Afrique ont affiché des taux de croissance du PIB supérieurs à la moyenne du continent ces dernières années; mais, dans l'ensemble, on fait observer dans le résumé de l'étude sur la situation économique et sociale en Afrique, 1999 (E/2000/12), en se fondant sur le *Rapport économique sur l'Afrique, 2000*, établi par la CEA, que l'Afrique aborde le XXI^e siècle comme la région la plus pauvre et la moins développée du monde. C'est le continent le plus arriéré sur le plan technique, le plus endetté et le plus dévasté par les conflits civils, la malnutrition, la maladie et le chômage. Les auteurs du résumé avancent un certain nombre de stratégies de développement visant la transformation économique, notamment une croissance équitable à large assise, l'augmentation de l'épargne et de l'investissement, de plus gros investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation, une meilleure protection de l'environnement et un rôle renforcé du gouvernement et des politiques publiques.

69. Dans le domaine de la politique sociale et de l'analyse de la pauvreté, le secrétariat de la CEA a entrepris les études suivantes : Le nouveau visage de la pauvreté en Afrique : études de cas consacrées à certains centres urbains en Afrique; et L'intégration des données qualitatives et quantitatives pour l'analyse des politiques : études pilotes exploitant les données des enquêtes sur les ménages réalisées dans certains pays d'Afrique. Dans ces études on examinait les stratégies permettant d'assurer que les dépenses publiques en Afrique étaient consacrées aux programmes en faveur des pauvres et au renforcement des capacités d'analyse de la pauvreté et de suivi des programmes [rapport an-

nuel de la CEA (E/ECA/MFC.2/7)]. Parmi les autres études entreprises par la Commission, on peut citer des études de cas sur la dimension « Femmes » de la pauvreté en Afrique et la dimension régionale et ethnique de la pauvreté en Afrique.

70. La deuxième Réunion préparatoire d'experts du Comité ministériel de suivi de la Conférence des ministres du développement économique et social et de la planification (Abuja, 1er-3 mai 2000) a souligné que, pour réduire la pauvreté en Afrique, il fallait surmonter les obstacles dus aux conditions dans lesquelles le développement se déroulait actuellement : marchés nationaux exigus et fragmentés, institutions de gouvernance faibles, faibles investissements dans le capital humain et fuite de ce dernier, et faibles niveaux de revenus. Dans le bilan à mi-parcours du Sommet mondial pour le développement social (E/ECA/MFC.2/4), le Comité a noté que, malgré les progrès réalisés par certains pays dans la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'éducation et la santé, plusieurs problèmes demeuraient, parmi lesquels le surendettement, la trop grande dépendance par rapport à l'agriculture pluviale, le manque d'infrastructures physiques adéquates, surtout dans les zones rurales, l'effet néfaste du VIH/sida et les conflits intérieurs et entre les États. D'autres conférences de suivi du Sommet mondial pour le développement social avaient aidé les États membres à évaluer leur situation et à réviser leurs plans nationaux de développement ou à y inclure des stratégies sur la façon de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement, la Commission a organisé en mars 2000 deux réunions de travail sur les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique à l'intention des responsables des politiques. Des délégations de 43 pays d'Afrique sub-saharienne ont assisté à ces réunions de travail, dont l'objectif était d'examiner un cadre amélioré de réduction de la pauvreté et de faire mieux comprendre les notes de stratégie en matière de réduction de la pauvreté.

3. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

71. D'après le résumé de l'étude de la situation économique en Amérique latine et dans les Caraïbes, 1999, établi par la CEPALC (E/2000/14), la crise financière internationale avait provoqué une stagnation de la croissance dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en 1999 et une baisse du PIB par habitant

d'environ 1,3 %. On avait créé moins d'emplois que l'année précédente, et le chômage était en augmentation. Selon l'étude de la CEPALC, *The Equity Gap: A Second Look* (LC/G.2096), publiée dans le cadre de la deuxième Conférence régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social (Santiago, 15-17 mai 2000), bien que les niveaux de pauvreté aient diminué, ce progrès avait été entravé par toutes les crises économiques. Au début de 2000, plus de 36 % des foyers d'Amérique latine (soit plus de 220 millions de personnes) vivaient dans la pauvreté, chiffre légèrement plus élevé qu'en 1980. De grosses inégalités de revenus persistaient à l'intérieur des pays et entre les pays.

72. D'après la publication *Panorama social de l'Amérique latine, 1999-2000*³¹, qui est également produite par la CEPALC, la société de l'Amérique latine se caractérise aujourd'hui par un sentiment de vulnérabilité sociale et d'insécurité croissante. Ce sentiment est le résultat de tendances du marché du travail, du fait que l'État n'intervient plus dans certains domaines, de la modification des structures institutionnelles donnant accès aux services sociaux, du déclin des expressions traditionnelles de l'organisation sociale et des difficultés auxquelles se heurtent les micro et petites entreprises. Le rapport note que la précarité du marché du travail se traduit par un va-et-vient constant entre la pauvreté et la prospérité, avec les coûts sociaux supplémentaires qui en résultent. Les politiques visant à réorienter les dépenses sociales ont eu pour effet de réduire dans de nombreux pays le fardeau que les services destinés aux couches supérieures de la société et à la classe moyenne faisaient peser sur le budget de l'État, mais aussi de faire porter à de nombreux ménages de la classe moyenne inférieure la totalité ou une partie du coût de ces services, en plus de la totalité du fardeau résultant de la crise de l'emploi et de la baisse des revenus. Le rapport relève la différence énorme qui existe entre les services d'éducation et de santé offerts par le secteur public et le secteur privé. Ceci provoque des tensions et de l'incertitude dans les familles pauvres, creuse l'écart de capital humain et perpétue la pauvreté. En dehors des groupes touchés par une pauvreté profonde, les couches pauvres de la société autres que les populations autochtones et la classe moyenne ont également connu d'importantes fluctuations de revenus au cours des 20 dernières années.

73. La CEPALC recommande, entre autres, l'adoption de politiques sociales qui rétablissent dans une

certaines mesures l'accès universel aux services en réincorporant certains groupes cibles des secteurs à revenu faible et intermédiaire. Elle recommande aussi l'adoption de politiques économiques fournissant une croissance dynamique et stable et une augmentation sensible de la productivité des micro et petites entreprises.

74. À sa vingt-huitième session (Mexico, 3-7 avril 2000), la CEPALC a examiné le document intitulé « Égalité, développement et citoyenneté³² » qui propose l'égalité comme indicateur du développement futur, un développement appuyé par la stabilité macro-économique, et la participation des citoyens en tant qu'agents déterminants de leur propre bien-être économique. Depuis les années 80, dans le cadre de la réforme continue menée par les pays de la région pour se doter d'une économie de marché libre, l'accès universel aux services sociaux a été réduit, le rôle du secteur public a diminué, et la participation du secteur privé a été encouragée. Si toutes ces mesures se sont traduites par une utilisation plus efficace des ressources, le rapport note qu'aucun progrès réel n'a été enregistré en ce qui concerne la qualité des services et le nombre des bénéficiaires ou la réduction de la pauvreté. Il affirme que les biens et services sociaux – que l'économie de marché ne saurait garantir à elle seule et que l'État est tenu de continuer à assumer – devraient être considérés comme étant différents des autres types de biens et de services.

75. La lutte contre la pauvreté est devenue un objectif prioritaire de la plupart des gouvernements de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes au cours des années 80 et 90. La CEPALC a aidé les gouvernements à élaborer des politiques dans ce domaine et à en suivre l'application. Elle a établi des bases de données complètes provenant des enquêtes sur les ménages, qui constituent la source de statistiques la plus importante pour les études sur la pauvreté. Dans le domaine méthodologique, elle a produit de nombreux documents et organisé des réunions régionales pour encourager la mise au point d'indicateurs concernant les revenus et la pauvreté. Au niveau international, sous l'égide de la Commission de statistique des Nations Unies, la CEPALC assure le secrétariat du Groupe de Rio sur les statistiques relatives à la pauvreté (présidé par le Brésil) et, avec l'Australie et les Pays-Bas, est membre du Groupe de Canberra sur les statistiques concernant les revenus des ménages.

76. La CEPALC a réalisé des études analytiques établissant un lien entre la pauvreté et la répartition des

revenus et les facteurs qui exercent une forte influence sur son évolution, comme la croissance économique, l'emploi, les dépenses sociales, l'éducation et la démographie. Ce sont là des études fondamentales pour la formulation et l'évaluation de politiques. Des méthodes d'évaluation des programmes sociaux, notamment des méthodes axées sur l'évaluation de la pauvreté, ont été mises au point et appliquées dans les pays de la région. Des statistiques relatives à la pauvreté sont désormais établies systématiquement tous les deux ans et incluses dans l'*Annuaire statistique* de la CEPALC, les différentes éditions du *Panorama social* et les documents ad hoc destinés à des conférences. L'objectif n'est pas seulement de produire des indicateurs synthétiques permettant de mesurer la pauvreté chez les individus et les ménages, mais essentiellement de montrer l'hétérogénéité de la pauvreté et de ses origines.

4. Commission économique pour l'Europe (CEE)

77. À sa cinquante-cinquième session (3-5 mai 2000), la Commission économique pour l'Europe a examiné, entre autres questions, la régénération économique, de l'Europe du Sud-Est³³, et abordé des thèmes tels que a) la nécessité d'aborder le processus de transition sous un autre angle; b) le recours à la coopération régionale pour surmonter certains des problèmes clefs; et c) la façon de concevoir et d'organiser l'assistance financière et technique internationale pour qu'elle soit réellement efficace.

78. Dans son *Étude sur la situation économique de l'Europe 2000, No 1*³⁴, la CEE note que très peu de pays en transition ont réussi à réorganiser leurs structures pour passer d'une économie planifiée à une économie de marché. Dans de nombreuses régions de la Communauté d'États indépendants (CEI) et en Europe du Sud-Est, le processus de restructuration a été entravé par une série de chocs extérieurs, tels que les crises qui se sont produites en Fédération de Russie et en Asie en 1997-1998, et des guerres, comme le conflit du Kosovo. La crise en Russie a eu un impact particulièrement grave sur les pays baltes, qui ont dû procéder à des réductions massives de leurs exportations vers la Fédération de Russie, et a entraîné de fortes baisses de la production et de l'emploi. Pour l'ensemble de l'Europe orientale, le taux de chômage a atteint 14 % en moyenne en décembre. Après une croissance modeste de leur PIB en 1998 (1,3 %), les pays d'Europe du Sud-Est ont connu une récession en 1999 (environ

– 3 %). L'Étude constate que dans la plupart de ces pays, la situation macroéconomique reste précaire. La dimension régionale de la lutte contre la pauvreté commence à prendre de l'importance et à retenir l'attention des décideurs. Simultanément, les processus d'intégration économique, régionale et sous-régionale ont une dimension sociale de plus en plus importante. Il en est ainsi en particulier au sein de l'Union européenne, et dans le contexte du processus d'élargissement de l'Union, mais aussi dans le contexte de la reconstruction et de la relance en Europe du Sud-Est.

79. Lors de son séminaire du printemps, intitulé « Du plan au marché : le processus de transition 10 ans après », la CEE a examiné la situation des 27 pays membres dont l'économie est en transition depuis 1990. Les intervenants ont fait observer que les difficultés de la transition avaient été sous-estimées il y a 10 ans : il y a encore d'importants écarts de revenus entre les pays d'Europe, et les espoirs de convergence sont ténus. Ils ont aussi noté les coûts de la transition : appauvrissement, chômage, inégalité accrue, détérioration de la qualité des services publics, baisse des taux de scolarisation, propagation de maladies et augmentation de la criminalité.

5. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

80. La crise financière en Asie a eu d'importantes répercussions sur l'économie des pays de la région de l'Asie occidentale. Celle-ci a subi les effets d'une baisse de la demande de pétrole, d'une chute des exportations de produits non pétroliers et d'un déclin de la valeur des investissements de portefeuilles et autres avoirs des pays membres. La dévaluation des monnaies des pays de l'Asie du Sud-Est a également accru la compétitivité des produits d'exportation de ces pays, ce qui a eu des effets néfastes sur les exportations de textiles de l'Égypte et de la République arabe syrienne (CESAO, rapport annuel, 1998-1999). L'Étude des tendances économiques et sociales dans la région de la CESAO, 1998-1999 (E/ESCWA/ED/1999/5) souligne entre autres les effets dévastateurs des sanctions sur des millions d'Iraqiens, notamment la forte augmentation de la mortalité infantile et postinfantile, l'accroissement de la pauvreté et la détérioration des services de santé qu'elles ont entraînés. Elle note également que le marché du travail continue d'être caractérisé par des taux élevés de chômage déguisé et une faible productivité.

81. Une autre étude, sur l'évolution politique, économique et sociale de la région de la CESAO au cours des 25 années allant de 1974 à 1999, contient une évaluation de l'évolution générale de l'économie au cours de cette période. Elle signale deux grandes tendances qui ont un impact sur le développement social de la région : la diminution du rôle des ressources pétrolières et la baisse générale des taux de croissance et d'investissement après la période du boom pétrolier, et la diminution du rôle de l'aide publique concessionnelle. Les pays de la région sont en butte à de nombreuses difficultés, à des degrés divers : problèmes économiques, instabilité politique, détérioration de la situation sociale et chômage croissant, affectant non seulement les couches pauvres traditionnelles de la population, mais également les classes moyennes.

82. Les études menées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur la pauvreté, ses caractéristiques, facteurs déterminants et indicateurs, sont actuellement axées sur l'identification des instruments permettant de réduire la pauvreté, tels que les facilités de microcrédit et les fonds sociaux. La CESAO a effectué une étude de cas sur les facilités de microfinancement au Liban et compte en réaliser d'autres, de manière à donner un aperçu de la situation en la matière, de faciliter les études d'impact et de faire des recommandations en vue d'améliorer la fourniture de services de microfinancement. Une autre étude examine la possibilité de mettre en place des facilités de financement par microcrédit, à l'intention des femmes pauvres dans les zones urbaines et rurales de certains pays arabes.

83. Ces études ont débouché sur la formulation de plusieurs recommandations à l'intention des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des donateurs qui, par leur politique, pourraient influencer sur les liens entre les prêts de très faible montant, la pauvreté et le sexe, en vue de réduire la pauvreté chez les hommes et les femmes, en zone rurale comme en zone urbaine. Ces recommandations ont trait notamment à l'établissement d'un plan d'ensemble et d'un programme spécial de prêts, et à la fourniture de fonds spéciaux destinés à financer des projets de développement entrepris par des femmes; à l'importance du rôle joué par les organisations non gouvernementales s'agissant de déterminer les besoins de formation des femmes et des hommes dans le cadre de projets spéciaux et de commercialiser leur production; à la nécessité de réexaminer la raison

d'être des prêts de très faible montant et leur lien avec la création de possibilités d'emploi pour démarginaliser les femmes et les hommes vivant dans la pauvreté; et à un examen des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté de manière à ce qu'elles prennent en compte les sexes spécifiques.

84. En outre, la CESAO mène actuellement une étude sur les ménages dirigés par une femme dans les pays touchés par des conflits. Il s'agit d'une étude préliminaire qui vise à faciliter la formulation de politiques de lutte contre la pauvreté dans une région caractérisée par l'instabilité politique et aux prises avec les problèmes de la mondialisation et de la révolution des technologies de l'information, la privatisation et l'ajustement structurel et la réforme. Dans le suivi intégré des conférences mondiales, la lutte contre la pauvreté est considérée comme un domaine d'action prioritaire pour de nombreux pays de la CESAO, qui étudient les liens entre le développement social durable, les migrations, l'urbanisation et la pauvreté.

Notes

¹ Banque mondiale, *Poverty Reduction and the World Bank: Progress in Fiscal 1999* (Washington, DC, Banque mondiale, 2000).

² Ibid. La Banque mondiale cite des données provenant des « Études de la mesure des niveaux de vie » et des Enquêtes démographiques et sanitaires qui confirment que les pauvres ont généralement un niveau d'instruction et un état sanitaire inférieurs à celui des catégories plus aisées; que l'écart entre pauvres et riches en matière de résultats varie considérablement suivant les pays; et que des différences importantes demeurent entre les pays.

³ PNUD, *Rapport sur le développement humain, 1999* (New York, Oxford University Press, 1999), indicateur du développement humain 10, p. 178.

⁴ Sur les 110 millions d'enfants qui, d'après les estimations, n'étaient pas scolarisés, 60 % étaient des filles. L'ampleur du désavantage des filles dans le secteur de l'éducation varie considérablement suivant les pays. En Inde, le taux de scolarisation des filles âgées de 6 à 14 ans est de 16,6 % inférieur à celui des garçons du même groupe d'âge. Au Niger, le taux de scolarisation des garçons âgés de 6 à 14 ans est de 41 % supérieur à celui des filles du même groupe d'âge. Voir Banque mondiale, *Poverty Reduction...*, p. 16.

⁵ Banque mondiale, *Confronting AIDS* (Washington, DC, Banque mondiale, 1999).

⁶ Banque mondiale, *Poverty Reduction...*, p. 23.

⁷ Banque mondiale, *Rapport annuel, 1999* (Washington, DC, Banque mondiale, 1999).

⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session extraordinaire, Supplément No 3* (A/S-24/8/Rev.1), chap. III, projet de résolution, annexe.

⁹ Ibid.

¹⁰ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

¹¹ Ibid., annexe II.

¹² *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session extraordinaire, Supplément No 3* (A/S-24/8/Rev.1), chap. III, projet de résolution, annexe, sect. I.

¹³ Ibid., sect. III.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Plan d'action (TD/386) adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dixième session, Bangkok, 12-19 février 2000.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain, 2000*, New York, 2000.

¹⁸ *Vulnerability and poverty in a global economy: Report of the Committee for Development Policy on the first session*, 26-30 avril 1999 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.99.II.A.5).

¹⁹ Banque mondiale, *East Asia Quarterly Brief* (Washington, Banque mondiale, janvier 2000).

²⁰ Ibid.

²¹ Sarah Anderson et John Cavanagh, « Bearing the burden: the impact of global financial crisis on workers », Institute for Policy Studies, Washington, avril 2000.

²² Eddy Lee, « World employment 1996/97 », in *Aspects of Employment Strategy* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98.IV.1).

²³ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Honduras, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sénégal.

²⁴ Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Malawi, Mali, Nicaragua, Rwanda, Tchad et Zambie.

²⁵ Voir A/55/3, chap. III, par. 17.

- ²⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 3* (A/54/3/Rev.1), chap. III, par. 23.
- ²⁷ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 6* (E/2000/26), chap. I, sect. C.
- ²⁸ Ibid., résolution 38/1, annexe.
- ²⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session extraordinaire, Supplément No 3* (A/S-23/10/Rev.1), chap. III, projet de résolution II, annexe, sect. II.
- ³⁰ À paraître en tant que *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 19* (E/2000/39) (E/ESCAP/1197).
- ³¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : S.00.II.G.18.
- ³² Publication des Nations Unies, numéro de vente : S.00.II.G.81.
- ³³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 17* (E/2000/37).
- ³⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.II.E.12.
-